



ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE VILLEVIEILLE

Assemblée générale mai 2008

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'ASSV en date du 13 mai 2008

1- Rapport moral et bilan d'activité 2007

En introduction au rapport moral, est rappelé l'objet de l'ASSV, qui légitime et motive les actions entreprises par l'association : « **défendre et protéger le site naturel, historique et traditionnel de Villevieille** ».

La poursuite de ce but justifie une préoccupation de plus en plus forte de l'association dans la défense des principaux éléments du patrimoine de la commune qui en ont fait sa renommée :

- Le site du village de Villevieille et de ses abords inscrit à l'inventaire des sites « de caractère, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque »
- les monuments historiques classés ou inscrits de la commune :
 - o le Château de Villevieille (classé)
 - o le Château de Pondres (inscrit) et son Pigeonnier (inscrit)
 - o le village de l'Age du Cuivre de Fontbousse (classé)
 - o le périmètre archéologique du plateau de Villevieille (protégé)

L'association a mené un certain nombre d'actions en 2007 dans cet objectif :

Actions pédagogiques :

- Organisation d'une sortie pédagogique en garrigue avec les Ecologistes de l'Euzière (mai 2007) avec la visite du sentier d'interprétation de la Combe de Biol à Congénies
- Organisation d'une conférence des Ecologistes de l'Euzière lors de l'AG d'avril 2007 sur le patrimoine et l'avenir des garrigues (thème de l'exposition proposée en 2008 par la Communauté de Communes)
- Journées du patrimoine en septembre
 - o Organisation de visites guidées lors de la journée du Patrimoine du 15 Septembre 2007
 - o Edition et distribution d'une plaquette présentant le patrimoine de la commune

Actions visant la préservation du patrimoine historique et paysager de Villevieille :

L'association est légitimement intervenue dans le débat sur le P.L.U. car l'urbanisation de la commune interagit directement sur son patrimoine, aussi bien des points de vue de la qualité des paysages que de la préservation des monuments et sites eux-mêmes.

Les actions qui ont été menées :

- rédaction, édition et distribution dans toutes les boîtes aux lettres d'un bulletin spécial d'information sur le P.L.U. de Villevieille (Bulletin ASSV N° 13 - octobre 2007 - spécial PLU)
- analyse par l'association du P.L.U. mis à l'enquête publique et de son impact sur le patrimoine
- lettre remise au Commissaire Enquêteur désigné pour recevoir les avis concernant la mise à l'enquête publique du P.L.U. de Villevieille (novembre 2007)
- rencontre du Commissaire Enquêteur lors de l'enquête publique pour faire valoir la défense du patrimoine de Villevieille
- courrier adressé au Commissaire Enquêteur désigné pour le P.L.U. de Villevieille (décembre 2007)
- courrier adressé au Commissaire Enquêteur désigné pour le P.L.U. de Sommières (décembre 2007)
- courrier à l'Architecte des Bâtiments de France sur le P.L.U. de Villevieille (décembre 2007)

Actions visant la défense du patrimoine historique et paysager de Villevieille

- Projet de la « Costerelle »
 - o Un énième courrier a été adressé à l'Architecte des Bâtiments de France sur le projet de lotissement au lieu dit "La Costorelle" en avril 2007
 - o Malgré toutes les interventions de l'ASSV et l'intérêt archéologique du site, l'autorisation de lotir a été accordée en octobre 2007
 - o Après une mure réflexion menée au sein du Conseil d'Administration et l'étude du dossier conduite par un cabinet spécialisé, un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes est décidé en décembre 2007
- Les autres actions menées
 - o Rédaction, édition et distribution dans toutes les boîtes aux lettres du Bulletin ASSV N° 12 - mars 2007
 - o Courrier adressé à la Municipalité concernant une extension d'une construction aux abords du lavoir (octobre 2007)
 - o Edition d'un article : Le village de Villevieille et ses abords est un "Site Inscrit" : qu'est-ce ça signifie ? (déc. 2007)

Actions restées en suspens

- Organisation d'une conférence sur l'évolution des paysages de Villevieille et des alentours et sur la "métropolisation" de la Vaunage et du Sommiérois
- Réédition de l'ouvrage « à propos de Villevieille » de Pierre Hinnen

2- Délibération concernant les cotisations

- Proposition de mise à jour des cotisations pour 2008 :
 - o cotisation « couple / famille » = 20 Euros
 - o cotisation « individuelle » = 15 Euros

La délibération est votée à l'unanimité

3- Session extraordinaire

- Suite à la décision du Conseil d'Administration prise en décembre 2007 d'engager un recours auprès du Tribunal Administratif concernant l'autorisation de lotir accordée au projet de « lotissement de la Costerelle », et en l'absence de stipulation dans les statuts donnant à un organe de l'association le pouvoir d'agir en justice,
- l'Assemblée Générale de l'ASSV doit délibérer pour habiliter le président à représenter l'association devant les tribunaux,
- l'Assemblée générale doit également délibérer pour désigner un avocat pour défendre les intérêts de l'association.

La délibération dont un fac-similé est présenté page suivante est exposée et lue à l'Assemblée Générale.

Après présentation et débats, La délibération est votée à l'unanimité

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIATION
POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE VILLEVIEILLE**

L'AN DEUX MIL HUIT ET LE TREIZE MAI A VILLEVIEILLE

L'assemblée générale de l'Association pour la Sauvegarde du Site de VILLEVIEILLE dûment convoquée,
S'est réunie en session extraordinaire au siège social, sous la présidence de Monsieur : Marc DIMANCHE,

Date de convocation : le 12 AVRIL 2008

PRÉSENTS :

Liste complétée en fonction des membres présents à l'AG et des membres ayant donné pouvoir

Objet : Recours contre l'autorisation de lotir n° LT3035206H0002 délivrée le 23 octobre 2007 par Monsieur le Maire de VILLEVIEILLE aux consorts SALEM.

MONSIEUR LE PRESIDENT EXPOSE :

Monsieur le Maire de la commune de VILLEVIEILLE a délivré le 23 octobre 2007 une autorisation de lotissement aux consorts SALEM. Le projet de lotissement autorisé se situe sur la parcelle cadastrée section A n° 1116, pour une emprise de 13 918 m², au lieu-dit LA COSTERELLE.

Le lotissement prendra le nom de « Domaine de LA COSTERELLE ».

En raison de l'atteinte au site de VILLEVIEILLE que constitue ce projet, il apparaît nécessaire d'engager tous recours utiles à sa protection et notamment un recours en annulation devant le juge administratif.

En l'absence dans les statuts de stipulation donnant à un organe de l'association le pouvoir d'agir en justice, seule l'Assemblée générale peut habiliter le président à représenter l'association devant les tribunaux.

Il est nécessaire de désigner un avocat pour défendre les intérêts de l'association.

L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE : ouï cet exposé et après en avoir délibéré, Vu la loi du 1^{er} juillet 1901

Article 1^{er}: Décide d'intenter toute action juridictionnelle liée à la protection du site de VILLEVIEILLE en raison du projet de lotissement dit « Domaine la COSTERELLE »

Article 2 : Charge son Président de la représenter en justice dans la présente affaire

Article 3 : Désigne la SCP COULOMBIÉ - GRAS - CRÉTIN - BECQUEVORT - ROSIER pour défendre ses intérêts de l'association dans cette affaire et dans tout litige s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus.

Le président,
Marc DIMANCHE

4- Présentation du programme d'activités prévu pour 2008 :

- La défense du site :
 - o Poursuivre les actions visant la préservation et la défense du patrimoine historique et paysager de Villevieille (terrains de la Costerelle et des Terriers, chemin du Pic St Loup...)
 - o Continuer d'analyser l'évolution de l'urbanisation de la commune (PLU) en regard de la protection de son patrimoine : sites et paysages, agriculture et espaces naturels
- L'animation
 - o Proposer pour la sortie annuelle une visite du château de Villevieille spécialement organisée à cette intention (début juin)
 - o Faire découvrir ou redécouvrir les monuments, sites remarquables, paysages et le petit patrimoine pour la fête du patrimoine (septembre)
- La diffusion
 - o Réactualiser et préparer une édition de la plaquette présentant le patrimoine de la commune
 - o Finaliser le projet de réédition de l'ouvrage « à propos de Villevieille » de Pierre Hinnen (en recherchant les financements nécessaires)
- La pédagogie
 - o Organiser des débats sur l'évolution des paysages de la Vaunage et du Sommiérois (et de Villevieille)
 - intervention du Président de Vaunage Vivante lors de l'AG de mai 2008
 - organiser une conférence sur le processus d'urbanisation du sud Gard et ses conséquences sur la qualité des paysages et du patrimoine
 - o Valoriser la plaquette réalisée sur les bonnes pratiques pour les haies et les clôtures
- Les travaux
 - o Suivre les travaux de réhabilitation du centre ancien : rues du Château et de l'Horloge, places du Château et de la Parisienne
 - o Mettre en place un travail sur le recensement et la valorisation possible du patrimoine des chemins communaux (réhabilitation douce et traditionnelle)

5- Elections pour le renouvellement du Conseil d'Administration

- Administrateurs à renouveler et se représentant :

- o Hansjörg Klein
- o Jean Saint-Upery
- o Marc Dimanche
- o Claude Cabanis

- Nouveaux candidats :

- o André Mangin
- o Guy Vassal

Sont réélus à l'unanimité :

- o Hansjörg Klein
- o Jean Saint-Upery
- o Marc Dimanche
- o Claude Cabanis

Sont élus à l'unanimité :

- o André Mangin
- o Guy Vassal

6- Conférence du Président de l'association « Vaunage Vivante » : Monsieur Bernard Huet

L'ordre du jour accompli, la parole est donnée à Monsieur Bernard Huet, Président de « Vaunage Vivante », qui présente son association intervenant sur le territoire de la Vaunage.

Cet exposé permet de découvrir les actions conduites en direction de l'aménagement de l'espace, de l'urbanisme, de l'environnement, ou de la protection de la nature : et notamment la charte de la Vaunage signée par la majorité des maires de la Vaunage et la mise en place d'une association des maires de la Vaunage pour son développement durable.